



CONTRAT DE VENTE DE FORFAIT TOURISME

Camping-Car Club des Vadrouilleurs

20, Quai Mavia, 70 100 GRAY Tél. : +33 676 707 334

Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901

BULLETIN D'INSCRIPTION RASSEMBLEMENT



Nom du rassemblement:

AGAY - SEJOUR AU ROYAL CAMPING

Emis le : 18/10/2023

du 19 Février 2024

au 18 Mars 2024

Séjour ouvert à tous les adhérents FFACCC

Nb Camping-cars Mini - Maxi 20 par semaine

>>> Les camping-car de plus de 8 mètres ne sont plus acceptés <<<

Organisateurs: Françoise & Patrick LAMARCHE
20 Quai Mavia - 70100 GRAY

@ lamarchepatrick@orange.fr

06 76 70 73 34

Bulletin à retourner IMPERATIVEMENT par courrier à l'organisateur accompagné du/des règlement(s) avant le :

31/01/2024

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nb de personnes dont adultes et enfants de moins de 12 ans

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél : E-mail :

N° d'adhérent : N° d'immatriculation CC : Longueur CC : Poids :

Je pense arriver le vers heures Remorque : Non Oui Longueur :

>>> POSSIBILITE DE FAIRE LES PLEINS ET DE VIDANGER SUR PLACE <<<

Table with 5 columns: Description, Prix/Nuitée, Nb, Montant TOTAL, Montants à régler directement à. Rows include: Emplacement camping-car 2 personnes avec électricité 6A, Taxe de séjour par personne et par jour, Personne supplémentaire, 1 voiture ou 1 remorque, and Chèques n°1 and n°2.

Ne sont pas inclus : les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnées dans le programme, les assurances "annulation et rapatriement", etc...

Conditions particulières de règlement du Camping-Car Club des Vadrouilleurs

Je soussigné... agissant pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de frais.

Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente indiquées dans la revue de la FFACCC « Vadrouille » dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Le séjour sera maintenu quel que soit le nombre de participants.

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON OUI Lesquelles :
Madame : NON OUI Lesquelles :

Le

A
Signature de l'adhérent :

Double à retourner au participant

Le

A
Signature du club :
Nom et prénom du signataire